



Luxembourg, le 9 janvier 2023

Circulaire n° 4214

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet :** Journée Nationale de l'Inscription en vue des élections communales - 18 mars 2023

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

La participation politique de tout-e-s les résident-e-s, luxembourgeois-e-s et non-luxembourgeois-e-s, dans les affaires de la commune est importante pour garantir un vivre-ensemble interculturel harmonieux et une démocratie locale vivante.

C'est pourquoi la loi du 22 juillet 2022 portant modification : 1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 2° de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a aboli la clause de résidence de cinq ans pour les ressortissant-e-s étrangers/-ères désirant s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales et prolonge le délai pour s'y inscrire jusqu'au 55<sup>e</sup> jour avant les élections, soit au **17 avril 2023**.

Pour faciliter aux résident-e-s non-luxembourgeois-e-s la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales en vue des élections communales du 11 juin 2023, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et le SYVICOL invitent toutes les communes du pays à participer à la **Journée Nationale de l'Inscription**.

Cette journée aura lieu le **samedi 18 mars 2023 de 9 heures à 16 heures** et donnera aux citoyen-ne-s la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales directement auprès du bureau de la population de leur commune et de s'informer sur les modalités de vote lors des élections communales. L'objectif de cette Journée Nationale de l'Inscription est de motiver les résident-e-s à participer activement aux affaires locales et à se familiariser avec la politique, la vie et les associations communales.

La Journée Nationale de l'Inscription est donc un élément important des campagnes nationales « Je peux voter » et « Vivons l'égalité », afin que les communes puissent s'impliquer davantage dans la promotion de l'engagement politique de chacune et chacun.

Il vous est loisible d'établir le déroulement et le planning de vos activités lors de la Journée de l'Inscription selon votre convenance. Une liste de bonnes pratiques dont les communes peuvent s'inspirer pour organiser leurs activités sera disponible sous peu sur le site [www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu).

Par ailleurs, vous pouvez également accéder au kit de communication digital de la campagne « Je peux voter » via le site [www.jepeuxvoter.lu/kit-de-communication](http://www.jepeuxvoter.lu/kit-de-communication) afin de pouvoir sensibiliser et informer les citoyen-ne-s de vos communes sur la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales.

En outre, les services communaux ayant un contact direct avec la population sont invités à informer de manière systématique tous les ressortissant-e-s étrangers/-ères, notamment au moment de leur inscription sur les registres communaux des personnes physiques, sur le droit de voter aux élections communales et sur les conditions de l'exercice de ce droit.

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à Madame Michèle Zahlen du Département de l'Intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ([Michele.Zahlen@integration.etat.lu](mailto:Michele.Zahlen@integration.etat.lu)).

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

La Ministre de la Famille, de  
l'Intégration et à la Grande  
Région



Corinne Cahen

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Le président du SYVICOL



Emile Eicher